

Les Archives privées aux Archives de l'Etat du Valais

Outre les fonds d'archives de l'Etat à proprement parler, d'un bon nombre de communes municipales et bourgeoisiales du Valais, et de certaines paroisses, les Archives de l'Etat du Valais (AEV) conservent et mettent en valeur de nombreux fonds d'archives privées. L'intérêt des AEV pour ce type d'archives ne date pas d'hier.

Les fonds privés aux AEV: une vieille histoire ...

En effet, dès le début du XXe siècle déjà, l'archiviste cantonal Leo Meyer s'efforce d'attirer dans son institution des fonds d'archives d'origine privée, qu'il considère comme importants pour l'histoire du Valais. C'est ainsi qu'un des premiers fonds familial d'importance à franchir le seuil des archives du canton est celui de l'illustre famille patricienne de Torrenté. Ce fonds fit l'objet, en 1913, d'un dépôt de la part de Paul et Léon de Torrenté, et d'une convention entre l'Etat du Valais et la famille déposante.

Tout au long du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui, une politique active de prospection, même si elle ne fut pas toujours systématique et clairement exprimée, a été menée par les archivistes successifs.

Typologie

A l'heure actuelle, ce sont plus de 530 fonds privés, tous types et toutes tailles confondus, pour environ 1700 mètres linéaires, qui sont conservés aux AEV. Cela représente, en termes de volume, un peu moins de 15% de l'ensemble des fonds (12,5 km).

Au sein de cet ensemble, ce sont les fonds de familles et de personnes qui dominent nettement, tant sur le plan du nombre d'unités que du volume total. Le «noyau dur» de ces fonds est constitué par les importantes archives des anciennes familles patriciennes du Valais, dont les membres, très impliqués dans la vie publique, ont produit, puis amassé, au cours des siècles, une très riche documentation. Les archives de ces familles Rivaz, Riedmatten, Torrenté, Courten, Kalbermatten, Odet, Lavallaz, Preux, Supersaxo et autres sont complétées par des fonds de familles moins significatives sur le plan historique, mais dont le contenu n'en est pas moins intéressant, ainsi que par les archives de personnes privées, plus ou moins connues.

Parallèlement aux personnes physiques et aux familles, de nombreuses associations et sociétés ont déposé tout ou une partie de leurs archives aux AEV: associations sportives, culturelles, de jeunesse, politiques, professionnelles, consortages d'alpages ou de bisses (gestion de l'irrigation). Des institutions religieuses et d'autres à but social, ainsi que certaines entreprises privées complètent ce tableau des fonds privés conservés aux AEV.

Pour l'ensemble de ces fonds, des inventaires précis, souvent au niveau de la pièce, établis par plusieurs générations d'archivistes, sont maintenant disponibles et permettent des recherches efficaces.

Politique d'acquisition

Les bases légales de l'acquisition par les AEV d'archives privées sont à chercher dans la Loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996. L'article 30 de cette loi précise que l'institution doit «prendre en charge des archives et documents provenant de personnes de droit privé ou public et qui revêtent une importance régionale ou cantonale, et conclure des contrats réglant la reprise de tels fonds d'archives» et «acquérir des documents d'archives importants pour l'histoire valaisanne et qui sont en possession de tiers».

Sur cette base, une politique d'acquisition a été récemment élaborée au sein des AEV. Elle permet aux archivistes de préciser l'orientation de leurs prospections et leurs acquisitions.

En ce qui concerne les archives privées, «les Archives de l'Etat du Valais peuvent recevoir et conserver des documents d'archives d'origine privée, dans la mesure où les personnes ou les organismes qui les ont constitués ont une relation avec le canton du Valais, que ce soit par la nature de leur activité, par le lieu où celle-ci s'exerce et/ou par leur origine. Il s'agit notamment des documents d'archives produits ou reçus par: 1) un organisme parapublic; 2) une personne ou une famille; 3) une association; 4) une entreprise.»

Une restriction limite ce principe général: les archives d'associations actives au niveau communal ne sont en général pas prises en compte, à moins qu'elles le soient à titre représentatif ou s'il s'agit d'une organisation dont l'ancienneté ou d'autres caractères sont jugés exceptionnels.

Dans l'acquisition d'archives privées, des collaborations avec les autres institutions culturelles du canton (musées cantonaux, Médiathèque Valais) sont souvent nécessaires. Une répartition des compétences entre ces différentes institutions permet de renvoyer le déposant ou donateur potentiel vers la bonne adresse: si les archives musicales ou littéraires rejoignent aujourd'hui la Médiathèque, les archives d'artistes accompagnent parfois les œuvres de leur créateur aux musées. Dans le cas de fonds mixtes, contenant qui plus est des supports très hétérogènes (documents audio-visuels, objets, œuvres, etc.), des discussions entre professionnels permettent de trouver la meilleure solution de conservation et de mise en valeur, tout en assurant le respect de l'intégrité du fonds d'archives, cher à notre profession!

Entrée des fonds et propriété

Les modes d'entrée des fonds privés aux AEV sont le don, le dépôt et l'achat. L'institution encourage bien évidemment les dons, ce qui simplifie la gestion des fonds et de leur accessibilité dans le long terme. Tant dans le cas d'un don que dans celui d'un dépôt, un contrat est signé entre l'institution et le donateur, respectivement le déposant. Les conditions de prise en charge du fonds, de son traitement et surtout les conditions d'accès aux documents sont négociées et fixées dans ce contrat. Indispensables à une bonne gestion des fonds privés et à la protection des données personnelles qui pourraient s'y trouver, les contrats n'existent malheureusement pas pour tous les fonds entrés par le passé. Des doutes peuvent parfois survenir au moment de mettre en consultation un fonds, alors même que le déposant n'est plus en vie et qu'il est difficile de rechercher les ayants droit.

Les fonds privés: aujourd'hui et demain

Pour une institution étatique comme les AEV, les fonds privés représentent un complément essentiel aux fonds d'archives publiques. Ces archives permettent aux chercheurs de découvrir de multiples facettes de la réalité valaisanne, absentes ou tronquées dans les fonds de l'Etat. La quantité des documents et la qualité de détail des inventaires qui y donnent accès sont un atout indéniable de notre institution et permettent des recherches riches et sans cesse renouvelées. Les nombreux articles historiques basés sur ces fonds, publiés notamment dans la revue *Vallesia*, en sont la preuve tangible.

Conscientes de leur responsabilité dans la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine privé d'importance, les Archives de l'Etat du Valais continueront à l'avenir à développer ce domaine, notamment en prospectant du côté des archives d'entreprises et des archives économiques en général.

Quelques fonds remarquables Archives de la famille de Torrenté

Parvenues à une notoriété et une richesse certaines par le biais surtout du notariat, ces archives sont réparties en plusieurs fonds. Celui connu sous le nom Philippe de Torrenté a été déposé en 1913, ce qui en fait un des premiers fonds privés déposés aux AEV. Ce dépôt initial a donné lieu à une convention entre la famille et l'Etat du Valais. Il y est convenu que «L'Etat met à la disposition de la famille de Torrenté Phil. Un local spécial à l'abri de l'incendie et offrant toute sécurité quant au vol et à la conservation des documents. Au-dessus de la porte d'entrée sera placée l'inscription «Archives de la Famille Philippe de Torrenté». La convention précise néanmoins que «Mr Léon de Torrenté fournit la porte de fer doublée de bois, qui ferme le local ad hoc, destiné aux archives de Torrenté Phil.»

Archives syndicales.

Le syndicat Unia, fruit de la fusion en 2005 de plusieurs syndicats majeurs au plan national, a toujours porté un intérêt marqué pour la gestion et la mise en valeur de ses archives. Au plan régional, le syndicat collabore avec les institutions d'archives cantonales afin de préserver les fonds des sections régionales des anciens syndicats. Pour le Valais, cette collaboration s'est concrétisée par le dépôt en 2009 des fonds SIB (ancienne FOBB) et FTMH, qui représentent environ 15 ml. Le traitement du fonds (évaluation, classement, inventaire, conditionnement) a été financé par Unia, alors que le matériel, les locaux de conservation et la gestion du fonds sont assumés par les AEV.

Fonds Roger Bonvin.

Le fonds d'archives de l'ancien président de la Confédération Roger Bonvin, qui fut aussi président de la ville de Sion, député au Grand Conseil valaisan, conseiller national, ingénieur civil et colonel à l'armée, est représentatif de la richesse potentielle des fonds privés. Il contient des documents témoignant tant de l'activité professionnelle, politique, militaire (notamment l'organisation de la première Patrouille des Glaciers), associative et sportive que de sa vie de famille. Les supports sont eux aussi très divers: papiers, photographies, plans, bandes magnétiques, médailles, objets.



Denis Reynard

archiviste, Archives de l'Etat du Valais